

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 74

Artikel: Maximiser ses placements
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PORTEFEUILLE CONSERVATEUR

Les portefeuilles dits «conservateurs» comprendront une part élevée d'obligations et essentiellement en France. Ils ont pour but de garantir le maintien du capital et d'offrir une rentabilité plus élevée que s'ils contenaient uniquement des obligations. Le portefeuille pourrait par exemple être constitué de 60% d'obligations, de 25% d'actions et de 15% de liquidités.

PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ

Celui qui veut un rendement plus élevé que les obligations et des risques plus élevés que les obligations, au détriment de la stabilité et des rendements plus élevés. Un tel portefeuille, au sens de l'équilibre, est un portefeuille d'investissement.

PORTEFEUILLE «CROISSANCE»

Celui qui veut un rendement plus élevé que les obligations et des risques plus élevés que les obligations, au détriment de la stabilité et des rendements plus élevés.

A 50 ans, les investisseurs disposent, en principe, d'un horizon temps de placement beaucoup plus court qu'une personne de 25 ans. Cela réduit donc les possibilités d'investir dans des actions, nécessitant un engagement à long terme pour pallier les risques liés à la volatilité de ces instruments financiers.

Outre l'horizon temps, le choix des placements est basé sur les besoins en liquidités de l'investisseur. Ils devraient être toujours couverts à court et à moyen termes, et pour chaque année future. C'est surtout important quand on arrive à la retraite, avec des revenus plus réduits et insuffisants pour couvrir l'entier des dépenses. En plaçant son argent, il s'agit donc de bien distinguer entre la partie «consommation» et la partie «épargne».

Les investissements peuvent se faire en sélectionnant soi-même un portefeuille en actions ou en obligations ou des fonds de placement, diversifiés et gérés par des professionnels. Si l'on est assez fortuné, mais ne veut gérer soi-même cette fortune, on peut également en confier la gestion à sa banque. Chacun de ces instruments a ses avantages et ses inconvénients, selon le profil et les besoins de l'investisseur.

COMMENT COMBLER SES BESOINS EN LIQUIDITÉS À LA RETRAITE?

La retraite va se traduire par la baisse sensible des revenus qui ne vont plus couvrir les besoins. Si on a un patrimoine financier, toutes les économies fiscales autorisées, on mettra en place une stratégie pour couvrir ses besoins. On pourra utiliser le surplus de dépenses non couvertes par les revenus de son patrimoine financier.

n°6 Maximiser ses placements

À LA BOURSE

Trop risqué pour certains

76

LIQUIDITÉS

Choisir le bon compte bancaire

78

OBLIGATIONS

Un investissement qui n'est plus si sûr

80

ACTIONS

Moins recommandées dès 50 ans

82

FONDS

Des placements pour tous les goûts

84

SA BANQUE

Définir la collaboration

88

6.1 Comment investir selon son profil de risque et son âge ?

On peut investir de manière diversifiée sur les marchés financiers si l'on dispose de temps devant soi et que l'on ne craint pas d'affronter de temps à autre des turbulences sur les marchés des actions.

Quel que soit son âge, lorsqu'on veut investir sur les marchés financiers, on est confronté à une très vaste palette de produits. On peut toutefois distinguer les différentes formes de placements selon la disponibilité des fonds investis: on parle de «liquidités» lorsqu'il est possible de les retirer immédiatement et sans pénalité. Puis, moins liquides mais plus rémunératrices, on trouve les obligations: il s'agit de titres de créances standardisées sur des collectivités publiques ou des entreprises, assorties d'un intérêt et remboursables à l'échéance. Les actions, qui sont les titres de copropriété des sociétés anonymes (ou sociétés par actions), présentent, quant à elles, un potentiel de gains élevés, mais aussi plus de risques. On peut également acheter des parts de fonds de placement, qui sont des portefeuilles collectifs investis dans divers instruments financiers. Concrètement, les critères de construction d'un portefeuille seront le temps dont dispose l'investisseur et sa résistance psychologique à la volatilité des marchés ainsi que son objectif réaliste de performance.

HORIZON TEMPS ET RÉSISTANCE NERVEUSE

Les stratégies d'investissement vont grandement différer selon les objectifs – réalistes – qu'on se fixe. Si l'on dispose d'une dizaine d'années devant soi pour faire face à la volatilité des marchés, les actions sont clairement à privilégier: elles sont les plus rentables sur le long terme et permettent de profiter de l'exonération des gains en capital.

Mais l'analyse du profil de risque ne peut se limiter à l'aspect financier. Ainsi, même ceux qui jouissent d'une situation matérielle confortable doivent être aptes à supporter les turbulences boursières sans paniquer à chaque baisse des cours. Sinon cela entraînera non seulement la prise de décisions aberrantes, dictées sous le coup de l'émotion, mais également une mauvaise qualité de vie, au point d'en perdre peut-être le sommeil. Si vous êtes dans ce cas, vous avez sans doute avantage à éviter la Bourse au profit d'instruments moins volatils.

POURQUOI DIVERSIFIER SON PORTEFEUILLE ?

Même si les actions présentent, historiquement et fiscalement, des avantages indiscutables pour les personnes au

profil de risque correspondant, il serait déraisonnable d'investir uniquement sur ce marché et, plus encore, sur quelques valeurs seulement. En d'autres termes, il faut diversifier, non seulement en répartissant ses placements sur différentes actions et divers marchés, mais aussi sur des classes d'actifs distinctes.

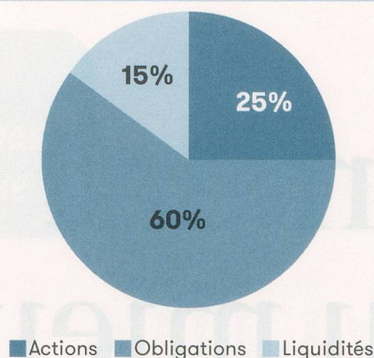
Ainsi, on écarte le risque de tout perdre si la valeur des actions d'une société tombe à zéro en cas de faillite, tout en réduisant les fluctuations de son portefeuille, grâce aux obligations et aux liquidités. La proportion de classes d'actifs moins volatils dépendra évidemment de son profil de risque.

DES PORTEFEUILLES SELON LE PROFIL DE RISQUE

Dans l'industrie de la gestion de fortune, un investisseur dont la monnaie de référence est le franc suisse se verra généralement proposer des portefeuilles au risque croissant, c'est-à-dire contenant une proportion toujours plus grande d'actions et de monnaies étrangères. La monnaie de référence d'un investisseur est celle dans laquelle il compte et dépense son argent. Pour un investisseur basé en Suisse, ce sera logiquement le franc suisse.

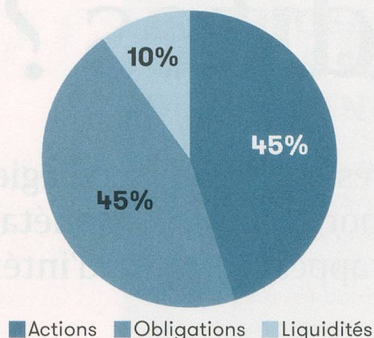
PORTEFEUILLE CONSERVATEUR

Les portefeuilles dits «conservateurs» comprendront une part élevée d'obligations et essentiellement en francs suisses. Le but est d'assurer le maintien du capital en prenant un minimum de risques, mais avec une rentabilité plus élevée que s'il contenait uniquement des obligations. Le portefeuille pourrait par exemple être constitué de 60% d'obligations, de 25% d'actions et de 15% de liquidités.



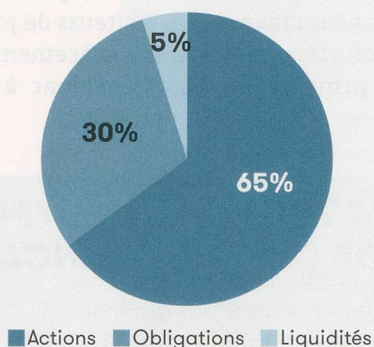
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ

Celui qui veut prendre un peu plus de risques peut accroître la proportion d'actions, au détriment de la part obligataire et des liquidités. La part en monnaies étrangères augmente, elle aussi. Les fluctuations de cours seront ainsi plus fortes, mais compensées par une espérance de rentabilité plus élevée. Un tel portefeuille, qu'on appelle «équilibré» (ou *balanced*), pourrait contenir 45% d'actions, 45% d'obligations et 10% de liquidités.



PORTEFEUILLE «CROISSANCE»

Un investisseur plus agressif pourra accroître plus encore la part d'actions, et donc le risque qui lui est lié, avec une proportion de monnaies étrangères plus importante aussi. La répartition des différentes classes d'actifs pourrait se présenter ainsi : 65% en actions, 30% en obligations et 5% en liquidités. Toutefois, comme l'indique le terme «croissance» auquel recourent les banques pour désigner de tels portefeuilles, le risque diminue sur le long terme. Ils sont donc réservés aux investisseurs qui ont le temps devant eux et peuvent résister psychologiquement à des chutes brutales de cours.

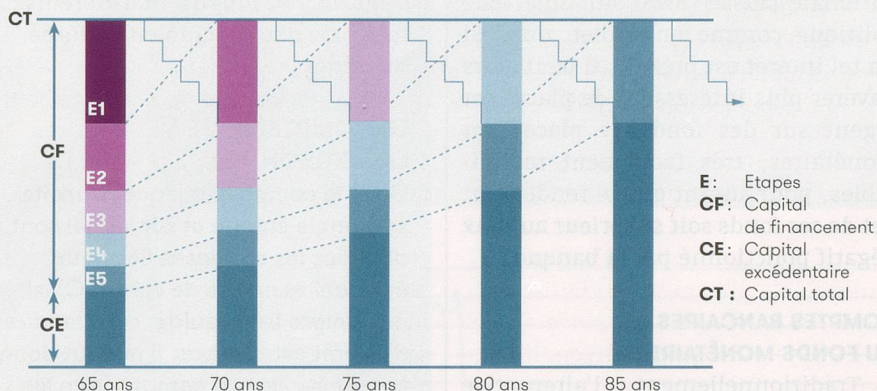


COMMENT COMBLER SES BESOINS EN LIQUIDITÉS À LA RETRAITE?

La retraite va se traduire par la baisse sensible des revenus qui ne vont généralement plus suffire à couvrir les dépenses. Si l'on a sagement accumulé du capital en profitant au maximum de toutes les économies fiscales autorisées, on mettra en place une stratégie pour scinder son patrimoine mobilier en deux grands groupes : d'une part, la fortune de financement, qui va servir à couvrir le surplus de dépenses non couvertes par les rentes AVS et LPP, ou d'autres sources de revenus ; d'autre part, la part excédentaire, qui pourra être placée sur les marchés financiers. En général, ce type de stratégie est découpé en période de cinq ans en constituant un compte de financement sur des produits particulièrement sûrs pour régler au fur et à mesure les dépenses courantes dépassant les revenus. En parallèle, la fortune excédentaire va être placée sur les marchés financiers, avec des tranches de différentes échéances : la première tranche sera placée sur des produits d'échéance 5 ans (puis la 2^e, 10 ans, la 3^e, 15 ans et la dernière, 20 ans). Ainsi, lorsque le compte de financement est entièrement consommé, au bout de cinq ans, le résultat du placement qui arrive alors à échéance va le réalimenter. Le compte regarni pourra donc continuer à couvrir les besoins des cinq prochaines années, et ainsi de suite pour les 5 ans suivant.

OPTIMISATION FISCALE

Les revenus sont intégralement imposés, alors que les gains en capital sont totalement exonérés. Il en ressort qu'il faut faire entrer ce paramètre dans toute stratégie de placement pour réduire la charge fiscale globale, en essayant de diminuer la part de revenus imposables au profit de gains en capital. Car ce qui compte finalement, c'est le rendement net, c'est-à-dire après impôt, et non pas le rendement brut. Celui-ci sera d'autant plus altéré par l'impôt que le taux marginal d'imposition est élevé.



Consommation de capital par étapes de cinq ans

Dans le processus de placement, on segmente le capital total (CT) en capital de financement (CF) et capital excédentaire (CE). Le capital de financement sert à combler les lacunes. Il est généralement découpé en cinq tranches. La première sera consommée au bout d'une première étape (E1) de cinq ans, la deuxième au bout de dix ans (E2), la troisième (E3) après 15 ans, etc.

6.2 Comment placer au mieux ses liquidités ?

En période de taux d'intérêt très bas, il faut privilégier les comptes bancaires par rapport aux fonds monétaires, sous réserve qu'ils ne soient frappés d'un taux d'intérêt négatif.

Même si l'on continue de gagner sa vie et que ses revenus couvrent largement ses dépenses, on doit malgré tout conserver des liquidités pour faire face à ses dépenses courantes ou exceptionnelles. Elles peuvent être placées sur un compte courant dans lequel on puisera en tout temps, sans pénalité. Pour autant bien sûr que l'établissement bancaire ne prélève pas d'intérêt négatif sur les fonds de la clientèle, comme cela peut être le cas lorsque la Banque nationale suisse (BNS) suit une telle politique comme en juillet 2015. Si un tel intérêt est prélevé, il peut alors s'avérer plus intéressant de placer cet argent sur des fonds de placement monétaires, très facilement mobilisables, pour autant que le rendement net de ces fonds soit supérieur au taux négatif ponctionné par la banque.

COMPTES BANCAIRES OU FONDS MONÉTAIRES

Traditionnellement, l'alternative pour placer des liquidités à très court terme est le compte bancaire ou les fonds de placement sur les marchés monétaires. Les marchés monétaires sont constitués par l'ensemble des placements à court terme. Les fonds

monétaires sont investis uniquement dans des créances de débiteurs de premier ordre. Ce sont des placements, en principe, très sûrs, et donc à la

rémunération très modeste, comparable à celle d'un compte d'épargne. Il est possible d'investir dans des fonds libellés en monnaies étrangères, pour

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COMPTES BANCAIRES

Le placement traditionnel pour ses liquidités est le compte d'épargne. Les banques et La Poste, aujourd'hui, proposent différents types de comptes, selon la durée du dépôt.

LE COMPTE PRIVÉ OU PERSONNEL

C'est le compte sur lequel transite souvent le salaire et sur lequel sont débitées les dépenses liées aux éventuelles cartes de crédit. C'est un compte très liquide, dont le taux d'intérêt est très bas. Il ne faut donc laisser sur de tels comptes que les fonds nécessaires aux dépenses courantes. D'autant plus que les retraits importants sont, la plupart du temps, limités et demandent un délai de préavis.

LE COMPTE D'ÉPARGNE

Les conditions de rémunération d'un compte d'épargne sont meilleures que celles d'un compte privé, mais la contrepartie en est une moins grande flexibilité en cas de demande d'un retrait immédiat.

LE COMPTE DE DÉPÔT À TERME

Les banques proposent également d'autres comptes, qui s'assimilent plus à des placements de moyen à long terme qu'à la conservation d'un matelas de liquidités. Il s'agit de placer son épargne en acceptant d'y renoncer pour une période à déterminer, en bénéficiant d'un taux d'intérêt fixe plus élevé que celui proposé sur un compte d'épargne. Cette forme de compte correspond à une obligation de caisse.

Détenir des parts de fonds monétaires ne lie pas leur détenteur à une banque

profiter de taux d'intérêt plus élevés que sur le franc suisse. Mais il faut souligner qu'en sortant de sa monnaie de référence, on prend un risque de change, qui va au-delà de la simple conservation d'un volant de liquidités. Toute la question est de savoir comment ce risque est intégré dans sa stratégie de gestion.

LA GARANTIE SUR LES DÉPÔTS BANCAIRES

Par rapport à un compte bancaire, le détenteur de parts de fonds monétaires n'est pas lié à la banque dépositaire et n'a aucun risque de subir les effets de sa faillite éventuelle. Cet avantage dépend toutefois du niveau de garantie dont bénéficient les comptes bancaires. En effet, tous les déposants sont couverts jusqu'à concurrence de 100 000 fr. auprès de chaque établissement. Mais certaines banques offrent une couverture plus étendue, notamment la plupart des banques cantonales avec une garantie intégrale sur les dépôts. Font exception la BCV et la Banque Cantonale de Berne, tandis que cette garantie est plafonnée à 500 000 fr. pour la Banque Cantonale de Genève.

RISQUE DE RENDEMENT NÉGATIF

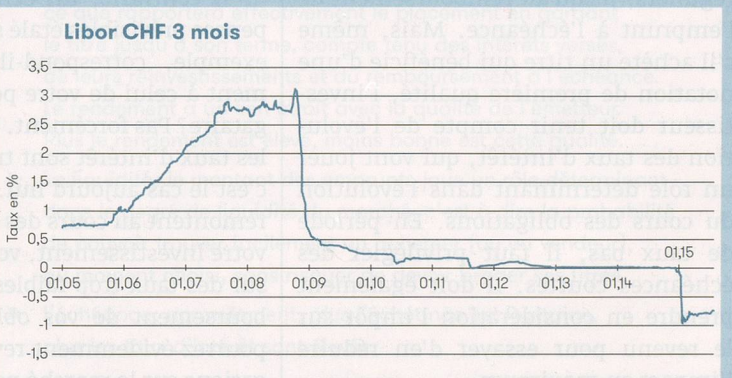
Par ailleurs, en période de taux d'intérêt très bas, le rendement dans les fonds monétaires va s'avérer rapidement négatif. En effet, le courtage et les droits de garde qui vont être facturés à l'investisseur vont lui être supérieurs. En principe, le compte bancaire ne devrait pas coûter au déposant en raison des frais très modestes qui sont prélevés. A condition bien sûr que la banque n'applique pas de taux d'intérêt négatifs sur les comptes de ses déposants, comme cela peut se produire actuellement, sous l'effet de la politique de la BNS.

QUI IMPOSE DES TAUX D'INTÉRÊT NÉGATIFS SUR LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE ?

Il est difficile de répondre à une telle question, puisque cela dépend de la politique de chaque établissement. Toutefois, en principe, les banques commerciales, et les banques cantonales en particulier, n'appliquent pas une telle ponction d'intérêt sur les comptes de leurs clients. En effet, si les avoirs de toutes les banques déposés auprès de la BNS sont soumis à cet intérêt négatif (0,75% en juillet 2015), les banques qui sont notamment actives dans le domaine des crédits bénéficient d'une exonération sur une part importante de ces dépôts. Contrairement à des établissements spécialisés par exemple dans la gestion de fortune, dont les montants exonérés sont très bas. Ils sont donc très rapidement impactés par la politique de la BNS. Ce qui peut les inciter à éventuellement répercuter cette charge sur les comptes de leur clientèle. Le montant d'exonération correspond pour chaque banque à 20 fois le montant de réserve minimale exigé par la loi.

QUAND IL FAUT PAYER POUR PRÊTER

Depuis l'abandon du taux plancher du franc suisse vis-à-vis de l'euro en janvier 2015, la BNS pratique des taux d'intérêt négatifs sur les avoirs des banques déposés auprès d'elle à partir d'un certain seuil. Cette politique se répercute sur le Libor (London Interbank Offered Rate) qui est le taux d'intérêt auquel les établissements financiers acceptent de rémunérer les dépôts à court terme d'autres banques, qui est logiquement devenu également négatif.



6.3 Comment investir dans les obligations ?

Les obligations sont, en principe, des investissements très sûrs et bien adaptés pour les personnes arrivées à l'âge de la retraite. Mais les taux d'intérêt exceptionnellement bas qui les rémunèrent actuellement obligent à une très grande prudence.

Dès 50 ans, les obligations sont censées prendre une part croissante dans les portefeuilles, en raison de leurs particularités : par ses revenus fixes (en général) et un remboursement à une date déterminée, l'obligation permet de couvrir des besoins selon un échéancier précis. Mais la période de taux exceptionnellement bas complique sérieusement la donne. En effet, ces produits sont exposés au risque de la remontée des taux d'intérêt, qui aura pour effet de faire plonger les obligations en portefeuille.

LES STRATÉGIES OBLIGATAIRES

Traditionnellement, placer son argent en obligations répond au besoin de sécurité et de s'assurer des revenus réguliers, jusqu'au remboursement de l'emprunt à l'échéance. Mais, même s'il achète un titre qui bénéficie d'une notation de première qualité, l'investisseur doit tenir compte de l'évolution des taux d'intérêt, qui vont jouer un rôle déterminant dans l'évolution du cours des obligations. En période de taux bas, il faut privilégier des échéances courtes. Il doit également prendre en considération l'impôt sur le revenu pour essayer d'en réduire l'impact au maximum.

CHOIX DES ÉCHÉANCES

Le choix des échéances des obligations dépend tout d'abord des besoins liés à ce genre d'investissement. S'il vous faut absolument ces fonds dans les deux années à venir, l'achat d'obli-

de nouvelles à des taux plus élevés, mais en encaissant au passage une moins-value sur les titres cédés. Pour éviter ce risque, vous auriez avantage à rester sur des échéances plus courtes. Comme on le recommande actuellement.

L'évolution du taux d'intérêt détermine celle des cours des obligations

gations à 30 ans n'est pas forcément le meilleur choix... Vous seriez en effet obligé de les vendre à ce moment-là, donc pas au cours le plus favorable si les taux d'intérêt ont augmenté depuis votre achat.

A contrario, un échéancier de dépenses prévisibles étalé sur dix ans, par exemple, correspond-il automatiquement à celui de votre portefeuille obligataire ? Pas forcément. Surtout lorsque les taux d'intérêt sont très bas, comme c'est le cas aujourd'hui. Car, si ceux-ci remontent au cours des années suivant votre investissement, vous serez bloqué sur des taux trop faibles jusqu'au remboursement de vos obligations. Vous pourrez évidemment revendre ces obligations sur le marché pour en souscrire

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES PEU ATTRAYANTES

Naguère, il suffisait de choisir des obligations gouvernementales de pays développés pour se constituer son portefeuille obligataire – puisqu'il s'agit de sa partie sécurisée. Il faut aujourd'hui trouver d'autres solutions, car les rendements offerts sur ce type d'obligations sont très faibles, voire même négatifs. Une remontée des taux d'intérêt serait dommageable pour les obligations en circulation et la baisse des cours ne pourrait être compensée par les intérêts extrêmement faibles servis sur ces titres actuellement. C'est pour cette raison que les investisseurs se tournent vers d'autres genres de titres à taux fixe, comme les obligations d'entreprise, qui

offrent un rendement un peu meilleur ou les obligations à haut rendement (*high yield*), tout en sélectionnant des échéances plutôt courtes pour réduire la sensibilité des titres à l'évolution des taux d'intérêt.

QU'EST CE QUI FAIT BOUGER LES OBLIGATIONS?

Ce qui rend souvent difficile à comprendre la variation de cours des obligations, c'est leur taux fixe et leur valeur de remboursement, fixe également. Mais, comme tout véhicule de placement échangé sur un marché, l'obligation fluctue en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Si l'offre d'obligations dépasse sa demande, le cours des obligations baisse et, inversement, si c'est la demande qui est supérieure à l'offre. Concrètement, cela se mesure par l'évolution du rendement, qui est le rapport entre le taux d'intérêt et le cours de l'obligation. Logiquement les nouvelles obligations sont émises avec un taux d'intérêt proche du rendement exigé par le marché pour des titres similaires déjà en circulation. Par exemple, si le rendement est de 3%, une nouvelle obligation émise au cours de 1000 fr. devra offrir un taux d'intérêt de 3%.

Si le rendement sur le marché pour de tels titres augmente par la suite d'un demi-point, à 3,5%, cela signifie que les nouvelles émissions doivent offrir un taux d'intérêt de 3,5%. Supposons que l'obligation lancée avec un taux de 3% n'ait pas été affectée par ce changement d'environnement. Son rendement serait donc inférieur de 0,5 point à ce qu'on pourrait trouver sur le marché, comme on le voit ci-contre.

En réalité, l'obligation à 3% participe au mouvement pour s'ajuster aux conditions du marché. Ainsi, pour passer d'un rendement de 3% à 3,5%, il faut que le titre recule à environ 857 fr. ($3\% / 3,5\% \times 1000$ fr.).

Inversement, si le rendement sur le marché baisse d'un quart de point, à 2,75%, l'obligation au taux de 3% offrirait un rendement trop élevé de 0,25 point.

Mais, cette fois, l'obligation s'adapterait en prenant de la valeur, à hauteur de 1091 fr. ($= 3\% / 2,75\% \times 1000$ fr.), pour réduire son rendement à 2,75%.

OPTIMISATION FISCALE

Le point noir des obligations pour un investisseur domicilié en Suisse, c'est la fiscalité: leurs revenus sont en effet intégralement imposés. On pourrait imaginer que les obligations à coupon zéro permettent d'éviter l'impôt sur le revenu, puisqu'il n'y en a pas, mais seulement un gain en capital à l'échéance. On rappellera que ce type d'obligation ne donne droit à aucun versement d'intérêt, mais qu'elle se traite en contrepartie nettement au-dessous de sa valeur de remboursement. Ce n'est toutefois pas le raisonnement du fisc, qui considère la différence entre le prix de remboursement et la valeur d'acquisition comme l'accumulation d'intérêts non versés. L'investisseur va donc être taxé sur cette somme à ce moment-là. Si le contribuable bénéficie de ce report, il peut en revanche subir les effets de la progressivité de l'impôt, puisqu'il s'agit d'un montant cumulé. Par ailleurs, il faut avoir à l'esprit que les obligations à coupon zéro sont les plus sensibles à toute variation des taux d'intérêt.

COMMENT CHOISIR UNE OBLIGATION ?

Si vous visez un investissement sur les marchés obligataires en considérant au premier chef la qualité de votre placement, quels seront vos critères de sélection? Ce seront la monnaie, la qualité de l'émetteur, le rendement, la liquidité et l'échéance.

- La monnaie: si vous décidez de sortir de votre monnaie de référence, probablement le franc suisse, vous prenez un risque de change.
- La qualité de l'émetteur: il faut prendre garde à la solvabilité du débiteur, car l'obligation est exposée au risque de la faillite éventuelle du débiteur.
- Le rendement: il s'agit du rendement à l'échéance, qui mesure ce que rapportera effectivement le placement en gardant le titre jusqu'à son terme, compte tenu des intérêts versés, de leurs réinvestissements et du remboursement à l'échéance. Le rendement a un lien étroit avec la qualité de l'émetteur. Plus le rendement est élevé, moins bonne est cette qualité.
- La liquidité: le montant des emprunts joue un rôle déterminant dans le degré de liquidité du marché, c'est-à-dire la probabilité de pouvoir trouver facilement un acheteur (ou un vendeur), au moment choisi, sans risquer de devoir brader ses titres.
- L'échéance: normalement, plus l'échéance est lointaine, plus les taux d'intérêt sont élevés.

6.4 Comment investir au mieux dans les actions ?

Comme l'horizon temps se réduit au fil des années, il faudrait progressivement réduire la part des actions dans les portefeuilles à partir de 50 ans.

Plus on avance en âge, plus l'horizon temps a tendance à se réduire. Or, étant donné la grande volatilité des marchés des actions, il faut pouvoir attendre que la tempête se calme sans être obligé de brader ses placements. Passé 50 ans, il faudrait donc commencer à réduire progressivement leur part dans son portefeuille.

L'ACTIONNAIRE EST UN COPROPRIÉTAIRE

Contrairement à une obligation, qui permet à son détenteur de devenir créancier de son émetteur, une action constitue un droit de copropriété sur une entreprise. Ce qui signifie que l'actionnaire n'a aucune garantie en matière de revenus, ni de remboursement programmé. La stratégie sur les marchés des actions va donc s'avérer très différente de celle qui s'applique sur les marchés obligataires, puisque le dividende est variable et peut même tomber à zéro lorsque la société fait des pertes ou préfère conserver la totalité de son bénéfice plutôt que de le distribuer.

Une telle politique ne se fait pas forcément au détriment des actionnaires. Car, si les fonds ainsi réinvestis permettent à l'entreprise d'améliorer

sa rentabilité, sa valeur boursière s'en trouvera automatiquement augmentée, à l'avantage des actionnaires. D'autant plus que ces gains en capital sont exonérés d'impôt. Les acquéreurs de tels titres prennent ainsi un pari sur la croissance de l'entreprise dans laquelle ils investissent. Mais il faudra parfois faire preuve de beaucoup de patience avant que ces espoirs ne se concrétisent avec parfois, surtout lorsqu'il s'agit de nouvelles sociétés, un risque de la voir faire faillite avant de distribuer le moindre dividende.

STRATÉGIES SUR LE MARCHÉ DES ACTIONS

L'approche traditionnelle pour investir sur les actions est réalisée en deux temps: on évalue tout d'abord le marché dans son ensemble, puis, si son multiple paraît raisonnable, on sélectionne des titres individuels. Cette méthode est appelée «top-down», puisqu'elle repose sur une analyse descendante.

Une telle stratégie paraît facile à appliquer. Mais encore faut-il être ca-

L'actionnaire n'a pas de garantie de revenus ni de remboursement programmé

pable d'évaluer le marché et les titres individuels.

Tout d'abord, comment estimer la valeur d'un marché? Sans entrer dans le détail, il faut savoir que le marché des actions dépend fondamentalement de deux variables: d'une part, les bénéfices des entreprises et, d'autre part, les taux d'intérêt.

Le secret d'un marché haussier tient à des bénéfices en augmentation et à des taux d'intérêt orientés à la baisse. Inversement, des bénéfices en baisse et des taux d'intérêt en hausse font chuter le marché. Mais prévoir l'évolution des bénéfices et des taux est extrêmement difficile. C'est donc un exercice réservé aux professionnels.

LE «MARKET TIMING»

Le rêve de tout investisseur est d'être capable d'acheter les titres au plus bas. Si vous vous lancez dans cet exercice, il vous faudra non seulement évaluer les prévisions de bénéfice des sociétés, mais aussi anticiper les retournements de marché pour n'entrer que dans les creux, et sortir au plus haut.

Le plus souvent, malheureuse-

Ne négligez pas les coûts de transaction parfois importants

ment, vous risquez d'acheter au plus haut, dans l'euphorie ambiante, et de liquider vos positions lorsque le marché subit une correction, mais rebondit juste derrière (enfin, pas toujours...).

Par ailleurs, n'oubliez jamais que, pour tout acheteur, il y a un vendeur. Êtes-vous sûr de vous trouver du bon côté de l'opération? Ne négligez pas non plus les coûts de transaction qui s'avèrent parfois importants lorsqu'ils s'ajoutent aux pertes enregistrées.

L'exercice est particulièrement difficile, car il ne s'agit pas seulement de savoir si un marché est trop monté, mais quand il va corriger, et avec quelle ampleur.

ACHETER ET GARDER

Que faire, si l'on renonce au pur «market timing»? L'idée est de rester investi le plus longtemps possible. C'est la stratégie dite du «buy and hold» (acheter et garder). Pas en achetant n'importe quoi, mais en choisissant soigneusement quelques sociétés pour garder leurs titres sur le long terme. Le grand avantage est d'éviter les frais de transaction et d'engranger les fortes plus-values que les actions de belles sociétés accumulent au fil des années.

Mais la méthode du «buy and hold» a, elle aussi, ses limites. Car, outre qu'il faille identifier les titres porteurs, non pas à cinq ans, mais à dix ou à 20 ans de terme, une telle politique entraîne une concentration des risques sur quelques valeurs, ce qui est contraire au concept même de la diversification... Il est vrai toutefois que l'essentiel des bénéfices de la diversification peut être atteint à partir d'une dizaine de titres suffisamment décorrélés.

En fait, les stratégies de placement combinent en général ces deux approches, avec allocation stratégique, qui reflètent la politique de long terme, et une allocation tactique, qui ajustent les portefeuilles aux conditions du marché.

COMMENT ÉVALUER UNE ACTION ?

La valeur d'une action dépend de la capacité de la société qui l'a émise de dégager des profits dans le futur. Tout l'art de l'analyste financier consiste donc à essayer de prévoir quelles sont ces perspectives bénéficiaires et de les mettre en relation avec le cours auquel l'action est échangée. Cette analyse permet ainsi de déterminer si l'action est aujourd'hui trop chère par rapport au potentiel bénéficiaire ou, au contraire, trop bon marché.

L'un des outils traditionnels pour évaluer le cours d'une action est un rapport entre le prix courant du titre et le bénéfice attendu par action pour les prochains exercices. Ce rapport est appelé «multiple» et, en anglais, «price earning ratio» (rapport prix/bénéfice), abrégé P/E ou PER. Si un titre est coté à 200 fr. et que le bénéfice par action pour l'exercice en cours est estimé à 20 fr., le multiple sera de 10 (= 200 fr. / 20 fr.).

On comprend aisément que plus le multiple est élevé, plus l'action est dite chère, puisque cela traduit la hauteur du cours par rapport au bénéfice attendu. Inversement, plus il est bas, plus le titre est bon marché. Pour que la comparaison ait un sens, on prend des titres dans un même secteur, par exemple Roche et Novartis. Il faut de même utiliser des multiples de leur branche économique, car ils diffèrent selon le genre d'activité. Par exemple, l'industrie des machines est traditionnellement meilleur marché que l'ensemble du marché, car elle est très cyclique, c'est-à-dire très dépendante de l'évolution de la conjoncture.

L'OPTIMISATION FISCALE

Si l'on suit une pure logique d'optimisation fiscale, il faudrait privilégier les actions à faibles dividendes pour réduire l'impôt sur le revenu au minimum et pour bénéficier de gains en capital qui sont, eux, entièrement exonérés. La réalité est en fait plus complexe, car les titres à hauts dividendes constituent souvent un signe de la bonne santé de la société émettrice. En outre, en période de faiblesse des marchés, et donc de gains en capital limités, la performance des actions va principalement reposer sur les dividendes.

POTENTIEL DE RATTRAPAGE DES ACTIONS EUROPÉENNES

Si l'on compare l'évolution des marchés américain, européen et suisse, en prenant respectivement le S&P 500, l'Euro Stoxx 50 et le SPI, on constate qu'ils ont chacun subi les effets de la crise financière de 2008, avant de repartir à la hausse en mars 2009. Le rythme de croissance des marchés américain et européen était quasiment identique jusqu'à l'automne 2011. Mais la crise de l'euro est passée par là, assombrissant les perspectives de l'économie du Vieux-Continent. Ce qui a entraîné une divergence d'évolution entre les marchés américain et suisse, d'une part, et européen, d'autre part. Le mouvement de revalorisation du marché américain depuis le krach de 2008 est sans doute terminé. En revanche, les actions européennes bénéficient d'un potentiel de rattrapage, tout en étant encore soutenues assez agressivement par la Banque centrale européenne.

Evolution indices actions



6.5 Comment investir dans les fonds de placement ?

On peut choisir un fonds d'allocation d'actif qui reproduit une stratégie d'investissement particulière ou se constituer un portefeuille avec différents produits, par exemple un fonds en actions et un autre en obligations.

Les fonds de placement constituent un moyen efficace d'entrer sur les marchés financiers. On rappellera qu'il s'agit de portefeuilles diversifiés, gérés par des professionnels, ouverts au public et qui permettent de profiter des prix de gros sur les transactions accordés à leurs gestionnaires. Avec l'avantage de pouvoir en sortir en tout temps. Il en existe de multiples variantes. Pour l'investisseur débutant ou peu intéressé par la gestion de fortune, de nombreux émetteurs ont créé des gammes de produits diversifiés, panachés d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. On les appelle « fonds d'allocation d'actifs » ou « diversifiés ». On retrouve la déclinaison des portefeuilles selon un profil de risque croissant, comme on l'avait vu au chapitre 6.1, selon la logique suivie par l'ensemble de l'industrie de la gestion de fortune. Raison pour laquelle il est intéressant de détailler ce genre de produit.

LES FONDS D'ALLOCATION D'ACTIFS (OU DIVERSIFIÉS)

Chaque gamme correspond ainsi à des profils de risque différents, allant du peu risqué, à moyennement risqué, pour aller jusqu'à très risqué. Par

exemple, pour un investisseur domicilié en Suisse et qui raisonne en francs suisses, Swisssanto propose des fonds diversifiés avec cinq stratégies différentes. Cette gamme de produits se décline selon un risque croissant: *Income* (revenu fixe), *Yield* (rendement), *Balanced* (équilibré), *Growth* (croissance)

et *Equity* (actions). Plus le risque est élevé, plus la durée de placement devrait être longue.

Pour ne pas en rester aux promesses, on peut visualiser l'évolution de ces différents produits sur le site de l'émetteur lui-même (www.swisssanto.com) qui donne non seulement le détail de la politique et du contenu de chaque fonds, mais aussi sa performance, comme présenté dans l'encadré ci-contre. On trouve également ce type d'information sur d'autres sites, notamment celui de Morningstar ou de Lipper, pour l'ensemble des marchés.

Il est important de souligner que la performance se définit comme l'accroissement de la valeur du fonds avec le réinvestissement des dividendes. Les performances de tous les fonds sont établies de la même manière, que le fonds distribue les dividendes ou non, de façon à les rendre comparables.

Les portefeuilles de fonds de placement sont gérés par des professionnels

COMMENT CHOISIR UN FONDS DE PLACEMENT ?

Outre les fonds d'allocation d'actifs, il existe une foule de fonds de placement distribués sur le marché suisse: les fonds en actions, en obligations, en instruments du marché monétaire ou encore sur le marché immobilier.

DIVERSIFICATION CONSEILLÉE

Dès qu'on sort d'un fonds diversifié, un choix, parfois difficile, s'impose entre les différents produits, pour répliquer un portefeuille répondant à son profil de risque. Mais cela reste tout de même plus facile que de devoir

sélectionner et de gérer les titres eux-mêmes, actions ou obligations.

Celui qui veut acquérir des parts de fonds de placement peut être tenté de n'investir que dans les secteurs qui ont connu les plus grands succès de ces dernières années. Mais il serait alors exposé intégralement au retournement de ces segments de marché, qui se produira inéluctablement. C'est pourquoi le principe de la diversification doit également s'appliquer dans ce genre de placement, avec différents styles de gestion, selon que le fonds est investi par exemple, sur les petites ou grandes capitalisations, sur les titres de croissance ou de valeur ou encore selon les régions d'investissement.

CRITÈRES STATISTIQUES

Les deux principaux indicateurs statistiques sont la performance et la volatilité. Traditionnellement, l'investisseur sélectionnera le fonds affichant la performance, c'est-à-dire l'accroissement ou la baisse de valeur de chaque part du fonds en pour cent, calculé avec le réinvestissement des dividendes - la plus élevée de son secteur.

Mais il faudra pondérer ce choix par la volatilité du fonds, c'est-à-dire l'amplitude des fluctuations de ses cours. La volatilité, qui est une mesure du risque, est indissociable de la performance. Car soit l'investisseur choisira le fonds le plus performant pour un risque donné, soit il choisira le fonds le moins risqué pour une performance donnée.

Pour que ces mesures aient une véritable signification, il est impératif que la période passée sous revue soit d'une certaine durée, en particulier pour les fonds en actions. Les périodes plus courtes ne permettent en effet pas de juger de la capacité des gestionnaires du fonds à réagir dans des phases différentes de cycles boursiers. Et il faut évidemment que la politique de gestion fasse preuve de stabilité, sinon les résultats passés perdront toute pertinence pour les performances futures. Ce serait d'autant plus le cas si le gestionnaire du fonds venait de changer.

COMMENT SONT IMPOSÉS LES FONDS DE PLACEMENT

Pour savoir combien reviendrait effectivement au détenteur d'une part, il faut évidemment introduire la composante fiscale. Elle n'est toutefois pas facile à calculer en raison de sa complexité. On se contentera d'en présenter le principe général pour l'investisseur individuel.

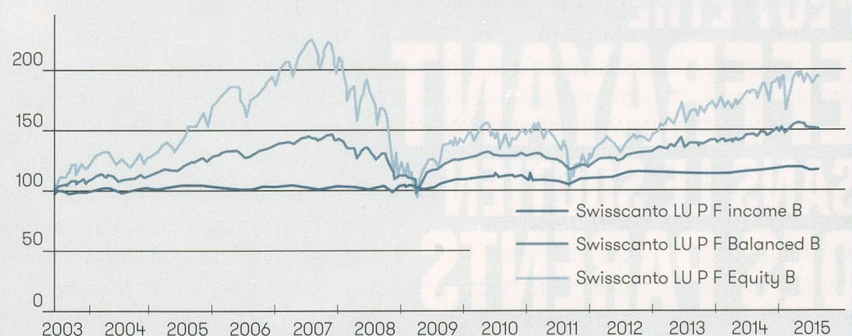
Ainsi, les dividendes des fonds de placement sont imposés comme un revenu, qu'ils soient distribués ou thésaurisés, tandis que les gains en capital en sont exonérés. Dans cette logique, les plus-values qui seraient contenues dans les revenus, distribués ou capitalisés, échappent également à l'impôt, mais à condition que ces gains en capital soient distribués au moyen d'un coupon distinct ou qu'ils soient comptabilisés d'une autre manière.

Par ailleurs, l'impôt anticipé fédéral de 35% ne va s'appliquer que sur les revenus issus des fonds domiciliés en Suisse. L'investisseur pourra récupérer cet impôt en faisant apparaître ces revenus dans sa déclaration fiscale. Ce qui est d'ailleurs le but de l'opération. En revanche, les fonds domiciliés à l'étranger échappent à cet impôt.

PLUS LES FONDS CONTIENNENT D'ACTIONS, PLUS ILS SONT PERFORMANTS, MAIS AUSSI VOLATILS

On a sélectionné trois fonds diversifiés de Swisscanto sur une très longue période (du 23 mai 2003 au 27 juillet 2015) : le premier, le Fonds Swisscanto (LU) Portfolio Fund Income B est à revenu fixe ; le deuxième, baptisé Swisscanto (LU) Portfolio Fund Balanced B, est équilibré (entre 30% et 60% d'actions), et le dernier, dénommé Swisscanto (LU) Portfolio Fund Equity B est investi en actions (près de 100%). Ces trois fonds sont domiciliés au Luxembourg, mais sont libellés en francs suisses. Sur cette période, on constate sans surprise que c'est la stratégie obligataire qui a produit la performance la plus stable : le fonds à revenu fixe a ainsi traversé sans secousse la crise financière de 2008. Mais cette stabilité se paie aussi par une très modeste performance au terme de la période sous revue. Le fonds équilibré est plus volatil et a souffert non seulement en 2008 mais aussi lors de la rechute des marchés de 2011. En revanche, il affiche une performance nettement plus élevée que le fonds à revenu fixe. Quant au fonds investi essentiellement en actions, il double presque la mise, mais au prix de mouvements de très grande amplitude.

Evolutions de fonds d'allocation d'actifs



AUTRES CRITÈRES IMPORTANTS

Parmi les autres critères, on mentionnera la devise du fonds, afin d'opter pour sa monnaie de référence, ainsi que sa domiciliation, sachant que l'impôt anticipé n'est prélevé que pour les fonds établis en Suisse. Il faut aussi regarder la taille du fonds: sa fortune doit être suffisamment importante pour que les frais soient répartis sur de nombreux investisseurs. Ainsi, plus le fonds est petit, plus les coûts par part sont élevés, réduisant d'autant sa performance. Mais il ne doit pas être trop gros non plus, sinon il perd de son efficacité en pesant trop lourdement sur les marchés à chaque intervention.

FRAIS DIRECTS ET INDIRECTS

Le rôle des frais doit aussi être examiné plus en détail, pour distinguer les frais directs des frais indirects. Les frais directs sont ponctionnés au profit du distributeur, sous forme d'une com-

mission d'émission, et par la banque dépositaire, qui prélève des droits de garde. En revanche, les frais indirects sont déjà déduits de la performance publiée au bénéfice du promoteur du fonds. Ces frais indirects sont composés principalement de la commission de gestion, des coûts administratifs,

des frais de courtage, etc. Ces frais sont très opaques, mais on dispose heureusement d'une mesure unique, baptisée «TER», pour *total expense ratio*. Le TER, exprimé en pourcentage de la fortune nette moyenne du fonds, n'englobe toutefois pas les frais de transaction sur les valeurs sous-jacentes.

CRITÈRES QUALITATIFS POUR CHOISIR UN FONDS DE PLACEMENT

A côté des critères classiques comme la performance passée et sa stabilité dans le temps ou le TER, pour chercher, à produit égal, celui qui minimise les frais, les professionnels recourent à des critères qualitatifs. Par exemple, la rencontre avec le gérant du fonds pour comprendre sa philosophie de placement et évaluer si elle correspond à leur stratégie et à leurs vues sur les marchés. Il ne s'agit donc pas uniquement d'aller chercher le produit qui a fait les meilleures performances, mais qui répond à un ensemble de critères permettant aux investisseurs de se sentir à l'aise, par exemple sous la forme d'un accès à l'information, au portefeuille sans trop de décalage, ou que des explications soient fournies rapidement et de manière satisfaisante.

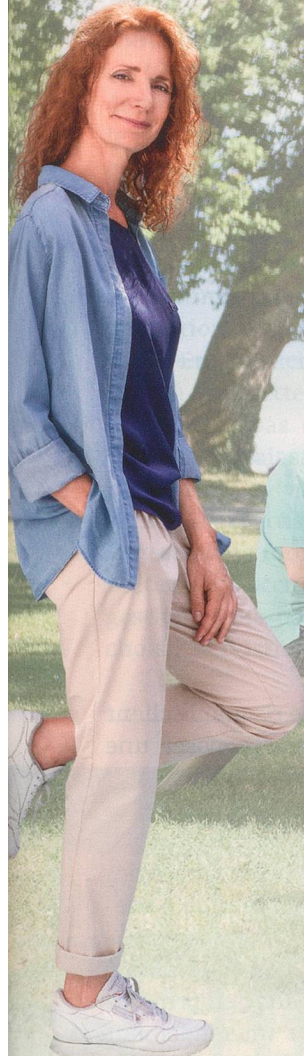
**INTERNET
PEUT ÊTRE
EFFRAYANT
SANS LE SOUTIEN
DES PARENTS**



OFFRE SPÉCIALE

11 NUMÉROS PAR AN + 2 HORS-SÉRIES

NOUVELLE FORMULE / NOUVEAUX CONTENUS



1 an **Fr. 68.-**
au lieu de Fr. 85.80



Avec en **CADEAU UN BON COOP**
d'une valeur de **Fr. 20.-**

généralions
des idées pour la vie



1 an au prix de Fr. 68.-
au lieu de Fr. 85.80

2 ans au prix de Fr. 120.-
au lieu de Fr. 171.60

Pour tout abonnement, recevez en cadeau un bon COOP d'une valeur de Fr. 20.-*

FACTURATION

Nom

Prénom

Adresse

NPA/Localité

Tél.

Courriel

Date de naissance

LIVRAISON

(si différente de l'adresse de facturation)

Nom

Prénom

Adresse

NPA/Localité

Tél.

6.6 Quelle relation faut-il privilégier avec sa banque ?

Selon ses connaissances et son intérêt en matière de gestion financière, on peut gérer soi-même son portefeuille, avec ou sans conseil de sa banque, soit lui confier un mandat de gestion.

Pour gérer son patrimoine, le client peut entretenir trois sortes de relations avec sa banque: il peut soit lui confier un mandat de gestion, soit travailler en collaboration avec son conseiller, soit n'utiliser les services de la banque que pour passer des ordres «*execution only*».

QUELLE OPTION POUR QUI ?

Le mandat de gestion constitue la solution la plus simple pour le client, puisqu'il délègue cette tâche à des spécialistes après avoir défini avec eux sa stratégie d'investissement. Ensuite, il les laissera agir librement dans ce cadre, afin qu'ils suivent quotidiennement son portefeuille et fournissent régulièrement le compte rendu des performances.

Le conseil en placement apparaît tout à fait différent, puisque le client est impliqué dans la gestion courante du portefeuille. Il collabore par ailleurs étroitement avec son conseiller pour passer ses ordres de Bourse, ordres dont il a la responsabilité.

Enfin, en «*execution only*», le client est livré à lui-même et ne bénéficie d'aucun conseil ou de recommandation de la part de son banquier.

LES COÛTS

Les coûts du mandat de gestion sont évidemment les plus élevés des trois relations bancaires, puisque c'est le service le plus complet. Le tarif dépendra du montant de la fortune gérée, selon une échelle progressive, ainsi que de la part du portefeuille consacrée aux actions. Plus cette part est élevée, c'est-à-dire que plus le portefeuille a une stratégie risquée, plus le coût de sa gestion sera important. Après analyse de son

Le coût du mandat de gestion dépend du montant de la fortune gérée

profil de risque, le client se verra proposer une stratégie qui lui soit adaptée, parmi celles qui seront disponibles. Ces stratégies s'échelonnent de portefeuilles composés essentiellement d'obligations, en combinant donc en principe un risque faible pour un rendement qui l'est tout autant, jusqu'à des portefeuilles contenant essentiellement des actions, avec le risque et le rendement le plus élevé.

Le simple conseil en placement

MANDAT OU CONSEIL ?

| Conseil | Mandat de gestion |
|---|--|
| Implication du client dans la gestion courante du portefeuille | Délégation de la gestion à des spécialistes |
| Collaboration étroite avec son conseiller pour les ordres de Bourse | Pas d'intervention de la part du client |
| | Suivi journalier du portefeuille par les gérants |
| | Reporting régulier et détaillé |

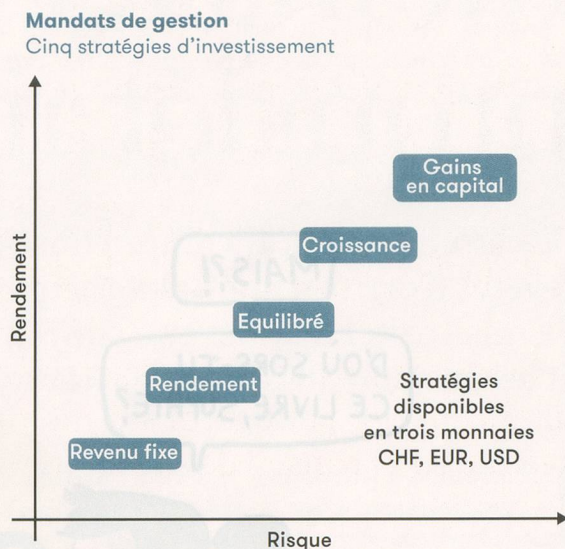
sera moins onéreux, tandis que celui qui gère son compte tout seul subira uniquement des frais de courtage lors de l'exécution de ses ordres de Bourse.

CRITÈRE DE CHOIX

Le choix du service dépendra évidemment de son profil, pour qu'il soit le plus approprié en termes du rapport qualité-prix. Les critères sont tant objectifs que subjectifs. Si vous n'avez aucun intérêt pour l'économie et la finance et/ou que la gestion financière vous ennue profondément, le mandat de gestion a sans doute du sens pour vous. En revanche, si vous êtes passionné par cette matière, mais que vous n'êtes pas un professionnel, le conseil pourrait sans doute vous convenir. Enfin, si vous bénéficiez d'une véritable expertise dans le domaine de la gestion de fortune et que vous souhaitez vous occuper vous-même de la gestion, vous pouvez tranquillement choisir la relation « *execution only* ».

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Différentes stratégies d'investissement sont généralement proposées aux clients qui veulent confier un mandat de gestion, selon une combinaison de risque/rendement croissante, avec toujours plus d'actions, et souvent en différentes monnaies. La stratégie revenu fixe ne contient, comme son nom l'indique, que des obligations, tandis que l'autre extrémité du spectre, la stratégie gains en capital se concentre sur les actions.



Spa & Wellness



Escapade hivernale
dès
CHF. 399.-
par personne

3 nuits en hôtel * avec demi-pension**
3 jours de ski - 2 entrées à l'Espace Bains (2 h.)

4 nuits en appartement ***
3 jours de ski - 3 entrées à l'Espace Bains (2 h.)

Valable du lundi au vendredi.
Du 03.01. au 05.02.16 et du 28.02. au 03.04.16

info
Office du Tourisme Anzère
027 399 28 00
info@anzere.ch

anzère
VALAIS SWITZERLAND
www.anzere.ch



6.6 Quelle relation faut-il privilégier avec un banquier ?

